



CCI BRETAGNE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Certificat de signature électronique

 <p>OBJECTIF(S)</p>	<p>Authentifier et sécuriser ses échanges sur Internet grâce à un certificat de signature électronique</p>
 <p>VOS ATTENTES</p>	<ul style="list-style-type: none">• Accès à des sites sécurisés• Application bancaires• Archivage et partage sécurisé• Contrôle de légalité ACTES• Déclaration de produits pour l'INRS (déclaration SYNAPSE)• Répondre à des marchés publics• Facture dématérialisée• SIV (carte grise)• SYLAE (déclaration des emplois aidés)• Signature de documents (email-devis...)• Authentifier vos échanges sur le Web• Sécuriser vos accès informatiques et vos documents électroniques échangés
 <p>PROGRAMME / NATURE DE LA PRESTATION</p>	<p>Signature électronique permettant la dématérialisation d'échanges et de déclarations administratives Validité du certificat de 3 ans</p>
 <p>PUBLIC CONCERNÉ</p>	<p>Toute entreprise et collectivité du département</p>



Coût en fonction du certificat choisi

Côtes-d'Armor

Saint-Brieuc - Loudéac : 02 96 78 62

Lannion : 02 96 48 08 19

Dinan : 02 96 39 59 70

Finistère

Brest : 02 98 00 38 00

Quimper : 02 98 98 29 29

Morlaix : 02 98 62 39 39

Ille-et-Vilaine

Fougères : 02 99 94 75 75

Rennes : 02 99 33 66 66

Saint-Malo : 02 99 20 63 00

Morbihan

02 97 02 40 00

CCI Bretagne - Cap Courrouze - 1-A rue Louis Braille - BP50514 - 35005 Rennes Cedex
Tél : 02 99 25 41 41 - Mail : ccir@bretagne.cci.fr